

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2023/149**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES  
**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

**Objet :** Ressources Humaines - Création d'emploi non permanent : Agent d'accueil touristique aux Sites touristiques

En raison de la saison estivale et touristique qui se prolonge jusqu'au mois de septembre et des besoins de renfort nécessaires sur les sites touristiques, en particulier au Moulin des Baronnies, il est proposé de créer un emploi d'agent d'accueil touristique à temps complet pour un mois sur la base de l'article L 332-23 2° du CGFP (accroissement saisonnier d'activité) et de compléter ainsi la délibération n°2023-065B portant adoption de la grille des emplois non permanents sur les sites touristiques pour 2023.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

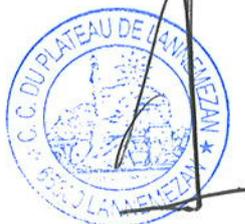
**DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Président à créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet pour assurer les fonctions d'agent d'accueil touristique au Moulin des Baronnies, pour un mois, sur la base de l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.**

**DE DIRE**

- **Que cette délibération complète la délibération n°2023-065B portant adoption du tableau des emplois non permanents sur les sites touristiques pour l'année 2023.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023  
Publiée le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
066-200070787-20231002-2023-149B-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 10/10/2023